



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 septembre 2022
Français
Original : anglais, français et
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

124^e réunion

Genève, 30 septembre 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Comité directeur des capacités et des normes commerciales : décisions sur les questions relatives au Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Décisions concernant le Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Contexte

1. À sa septième session (Genève, 27 et 28 juin 2022), le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a adopté le programme de travail du sous-programme 6 sur le commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2022/8). Le rapport de la session figure dans le document ECE/CTCS/2022/2.
2. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a approuvé le programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) pour 2022 (ECE/CTCS/WP.6/2021/10) et le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) pour 2022 (ECE/CTCS/WP.7/2021/27/Rev.1).
3. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a également approuvé la création d'une Équipe de spécialistes sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (ECE/CTCS/WP.6/2021/2/Add.1).
4. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions ci-dessus.

Projet de décision

5. Le Comité exécutif approuve :
 - a) le programme de travail du sous-programme 6 Commerce pour 2023, tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/2022/8;
 - b) le programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2021/10;



c) le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.7/2021/27/Rev.1; et

d) le mandat de l'Équipe de spécialistes sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, tels qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2021/2/Add.1, jusqu'en 2024.
